



Politique.

Politique sur la manutention manuelle des matériaux.

Objet et portée

La présente politique a pour but de protéger les employés contre les blessures résultant du levage et du déplacement manuels de matériaux. Cette procédure s'applique à tous les employés et entrepreneurs sur les lieux de travail de TransCanada.

Les procédures décrites dans cette PPT seront respectées durant les heures ouvrables régulières ainsi que pendant toute la durée d'une situation d'urgence (si la PPT s'applique) pour assurer la santé et la sécurité des employés et veiller à ce que l'environnement ne soit pas compromis. Pour en savoir plus sur les rôles et les responsabilités au cours d'une urgence, veuillez consulter le système de gestion des urgences de TransCanada (Manuel du système de gestion des incidents / Section 2).

Procédures

Définition et facteurs de risque de blessure

La manutention manuelle de matériaux (MMM) désigne le fait de déplacer ou de manipuler des objets en les soulevant, les abaissant, les poussant, les tirant, les portant, les tenant ou les retenant.

La MMM est toujours dangereuse, mais le niveau de danger dépend du type de matériau que vous manipulez, de la nature de la tâche et des conditions sur le lieu de travail. Tous les travailleurs qui soulèvent des objets ou exécutent d'autres tâches de MMM courent un certain risque de souffrir de troubles musculo-squelettiques liés au travail (TMSLT). L'élimination complète de ce risque n'est pas réaliste en raison de la nature de la MMM, mais le risque de blessure peut être grandement réduit au moyen de pratiques de travail sécuritaires.

Les facteurs de risque de blessure associés à la MMM sont les suivants :

- le poids de la charge levée
- l'amplitude du levage
- l'emplacement de la charge par rapport au corps
- la taille et la forme de la charge
- le nombre et la fréquence des levages effectués

- les flexions et torsions excessives
- l'utilisation d'équipement de protection individuelle inadéquat pour l'exécution des tâches de MMM

Prévention des blessures : planifier à l'avance

La prévention des blessures causées par la MMM doit combiner plusieurs approches :

Évaluation de l'aptitude au travail

- Une évaluation de l'aptitude au travail peut être effectuée avant l'embauche pour des postes critiques pour la sécurité ou avant une mutation à un tel poste afin de déterminer la capacité d'une personne à effectuer le travail associé à ce poste.

Conception/reconception du poste (y compris l'environnement)

- Aménagement de l'espace de travail : Forme et entreposage des charges
Remarque : Les éléments suivants doivent être pris en compte lors de la conception de nouveaux aménagements d'espace de travail. On envisagera des modifications raisonnables du milieu de travail en vue de réduire les facteurs de risque ergonomiques.
 - Évaluer la nécessité d'accomplir le travail
 - Acheter les produits selon les besoins et en plus petites quantités pour éviter d'avoir à déplacer et à entreposer de grandes quantités de produits
 - Modifier la forme de la charge pour qu'elle puisse être manipulée à proximité du corps
 - S'assurer que la charge est facilement accessible et dégagée
 - Éliminer le besoin de se pencher en élevant la hauteur du stockage de la charge et en éliminant les étagères profondes
 - Éliminer le besoin de tordre votre corps pour atteindre la charge en modifiant l'aménagement du poste de travail
 - Faciliter la prise des objets en ajoutant des poignées ou en améliorant le couplage
 - Prévoir suffisamment d'espace pour que tout le corps puisse se retourner
 - Réduire les distances de transport en modifiant l'aménagement de l'espace de travail ou en installant de l'équipement mécanisé
- Aménagement de l'espace de travail : Généralités
 - Avoir tous les matériaux au niveau auquel le travail est effectué
 - Si possible, utiliser un poste de travail réglable en hauteur et en inclinaison pour améliorer la position de travail et permettre à plusieurs utilisateurs de travailler confortablement
 - Repérer les objets à portée de main
 - Utiliser des supports ou des bretelles réglables pour faire fonctionner les outils lourds

- Température
 - Maintenir la température de la zone de travail entre 18° C (65° F) et 21° C (70° F) si possible
 - Consulter la DET « Stress thermique et cryostress » pour connaître les horaires de travail et de repos lors de travaux accomplis dans des conditions de chaleur ou de froid extrêmes
 - Directives pour les tâches de MMM dans des conditions de chaleur ou de froid extrêmes :
 - Arrêter la MMM lorsque la température dépasse 40° C (104° F)
 - Arrêter la MMM lorsque le refroidissement éolien chute à -35° C (-31° F)
- Éclairage
 - Illuminer la zone de travail pour les tâches de MMM à 200 lux.
 - Utiliser des lampes de travail ou d'autres sources de lumière pour améliorer la capacité à voir clairement
 - Utiliser l'éclairage angulaire et le contraste des couleurs pour améliorer la perception de la profondeur, en particulier dans les escaliers et les couloirs

Organisation du flux de travail

- Planifier le flux de travail afin de minimiser la distance et le nombre de fois qu'un objet doit être déplacé

Formation des employés sur le terrain

- Participer à la séance de formation sur l'ergonomie pour le personnel de terrain, offerte par votre ressource en matière de sécurité locale
- Participer à la séance de formation sur la prévention des blessures dorsales, offerte par votre ressource en matière de sécurité locale

Analyse de la sécurité de la tâche

- Identifier les dangers de MMM dans le cadre d'une analyse de la sécurité de la tâche

Prévention des blessures lors de la manipulation de charges

- Lorsqu'il n'est pas possible d'éliminer une tâche de MMM, prendre des mesures pour réduire le risque de blessures lors de la manutention d'une charge.

Planifier l'action avant de soulever et de transporter la charge

- Identifier le poids de la charge
- La charge est-elle trop lourde?
 - Pour la plupart des travailleurs, le levage de charges de plus de 20 kilogrammes (44 lb) augmente le nombre et la gravité des blessures au dos
 - [L'équation révisée de lever de charges du NIOSH](#) et le [calculateur pour l'analyse des opérations de levage du Washington State Department of Labor Industries](#) peuvent être utilisés pour déterminer si un objet est trop lourd à soulever

Politique sur la manutention manuelle des matériaux.

- S'assurer que la charge peut être déplacée librement
- Dégager votre chemin en éliminant les risques de trébuchement et de glissade (p. ex., graisse, huile, eau et déchets, qui peuvent causer des glissades, des trébuchements et des chutes)
- S'assurer que l'emplacement où l'on entend déposer la charge est libre d'obstacles et de débris
- S'assurer que les vêtements sont adaptés aux tâches de MMM :
 - Ne pas porter de tabliers, de manteaux, de vêtements à boutons exposés, de fermetures éclair ou de rabats desserrés
 - S'assurer que les gants sont de la bonne taille et adaptés à la tâche (des gants inappropriés peuvent augmenter la force nécessaire pour manipuler la charge)
- Avant le levage, vérifier si des aides mécaniques comme des treuils ou des chariots sont disponibles
- Envisager de faire appel à d'autres employés pour aider au levage afin de minimiser la charge totale de chaque employé :
 - Ne pas oublier que la force combinée de l'équipe est moindre que la somme des forces de chacun
 - Assigner un chef à l'équipe et déterminer un ensemble de commandes à utiliser telles que lever, marcher, s'arrêter, descendre, et suivre les ordres donnés par le chef d'équipe

Réduction des risques de blessures lors du levage et du transport de la charge / Directives générales sur le levage

Il existe plusieurs façons de soulever correctement des charges. Quelques directives générales pour le levage manuel :

- Se préparer à soulever la charge en réchauffant ses muscles
- Éviter de soulever la charge loin de soi en la réorientant ou en réduisant sa taille
- Se tenir près de la charge, face à la direction dans laquelle on a l'intention de se déplacer
- Éviter de se tordre en gardant son corps aligné avec la charge
- S'assurer d'avoir une assise stable
- Équilibrer le contenu des contenants
- Glisser ou pousser au lieu de porter la charge
- Envisager d'utiliser des élingues et des crochets pour déplacer les charges sans poignées
- Écartier les jambes pour trouver son équilibre
- S'assurer d'avoir une bonne prise sur la charge
- Garder les bras droits
- Contracter les muscles abdominaux
- Rentrer le menton dans sa poitrine
- Commencer le levage en utilisant son poids corporel

- Lever la charge près du corps
- Soulever la charge doucement, sans à-coups
- Éviter les torsions et les flexions latérales pendant le levage
- Maintenir la charge inclinée lorsqu'on la dépose pour éviter de se blesser les doigts
- Éviter les lâchers saccadés
- Se lever doucement, en relâchant ses muscles

Pauses

- Prendre des pauses pour détendre les muscles fatigués, ce qui empêche la fatigue de s'accumuler

Consignes de sécurité

- Ne laisser personne se tenir debout sous une charge suspendue ou près d'un câble, d'une chaîne ou d'un câble sous tension
- S'assurer que personne ne se trouve entre l'équipement et la charge pendant les activités de levage
- Porter un équipement de protection individuelle lors du levage ou du déplacement de matériel :
 - Couvre-mains (gants) de protection pour protéger les mains contre les surfaces tranchantes ou abrasives
 - Chaussures de protection approuvées pour protéger les pieds contre les blessures causées par les chutes et les roulements d'objets
 - Combinaisons pour protéger le tronc, les bras et les jambes contre les arêtes vives ou les surfaces abrasives
- Offrir de l'aide aux collègues lorsqu'on constate qu'ils ont besoin d'aide, même s'ils ne l'ont pas demandée

Ceintures dorsales

- Il n'existe aucune preuve à l'appui de l'allégation selon laquelle le port de la ceinture dorsale améliore la sécurité dorsale. Les ceintures arrière ne sont pas de l'équipement de protection individuelle et leur utilisation n'est pas approuvée sur les chantiers de TransCanada.

Intervention en cas de blessures

- En cas de blessure résultant d'une MMM, suivre le processus d'intervention en cas d'accident ou de maladie professionnelle et le processus de gestion de l'invalidité.

Conformité

Les membres du personnel doivent se conformer à tous les aspects de la présente politique et aider toute autre personne à agir de la même façon. Il leur incombe de signaler rapidement toute violation présumée ou réelle de la présente politique ou de la loi applicable, ou toute autre préoccupation, au moyen des canaux disponibles afin qu'il soit possible d'en faire l'examen et le traitement comme il se doit. Le membre du personnel qui ne respecte pas la présente politique ou qui autorise sciemment le personnel sous sa supervision à en faire fi peut se voir imposer des mesures disciplinaires correctives appropriées conformément aux politiques et aux processus de l'entreprise. Veuillez vous reporter au site Web sur les politiques de TransCanada pour obtenir de plus amples renseignements.

Absence de représailles

Nous soutenons et encourageons le personnel à signaler les cas présumés de non-conformité aux lois, règlements et autorisations applicables, les risques, les risques potentiels, les incidents liés à la santé et à la sécurité ou à l'environnement, ainsi que les quasi-incident. Tous les signalements sont pris au sérieux, et nous enquêtons pour établir les faits. Lorsque la situation le justifie, nous améliorons nos pratiques et nos procédures. Tout membre du personnel qui effectue un signalement de bonne foi sera protégé. Le signalement de bonne foi vise à supprimer la protection dont bénéficie tout membre du personnel qui fait intentionnellement des déclarations fausses ou malveillantes ou qui cherche à masquer sa propre négligence ou faute intentionnelle en effectuant un signalement. Nous assurons l'immunité contre les mesures disciplinaires ou les représailles au personnel qui signale de bonne foi ce type de problèmes. Les signalements peuvent être effectués auprès de la direction ou d'un coordonnateur de la conformité, ou encore de façon anonyme par l'entremise de l'assistance téléphonique concernant l'éthique.

Documents de référence et liens

Documents à l'appui ou documents connexes sur la gouvernance

- Politique relative au code d'éthique professionnelle

Références

- Autorisation de travail / Analyse de la sécurité de la tâche DET
- [Équation révisée de lever de charges du NIOSH](#)
- [Calculateur pour l'analyse des opérations de levage du Washington State Department of Labor Industries](#)

Pour nous joindre

- [Questions et commentaires relatifs à la politique](#)